



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	26

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

**Secrétaire de séance** : Aurélie GROSSO

**Conseillers municipaux présents** : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

**Conseillers municipaux ayant donné pouvoir** : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

**Conseillers Municipaux absents** : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

**Délibération N° 24/33-**

**OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté du compte du budget principal de la Commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2023 de 1 603 058,26 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2023 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2023	Résultat 2022 reporté	Résultat cumulé 2023 à affecter
+ 312 418,85 €	+ 1 290 639,41 €	+ 1 603 058,26 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 903 246,73 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2023 cumulé au déficit 2022, comme indiqué ci-dessous :

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com

Section d'investissement :

Résultats de clôture de l'exercice 2023	Résultat 2022 reporté	Résultat cumulé 2023 à affecter	Restes à réaliser
+ 888 854,47 €	- 1 792 101,20 €	- 903 246,73 €	+ 1 779 939,11€ €
		+ 876 692,38 €	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la Commune,  
Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 Mars 2024,  
Vu la délibération n°5/24 approuvant les comptes administratifs 2023,  
Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

**CONSTATE** les résultats 2023 comme évoqués,

**AFFECTE LES RESULTATS**

En section de fonctionnement : + 1 603 058,26 €. - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

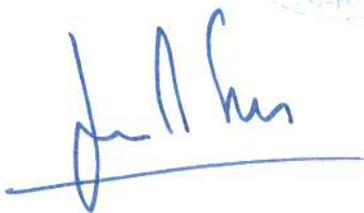
En section d'investissement : - 903 246,73 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses

**REPREND** ces résultats au budget primitif 2024 de la Commune

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO



Certifié exécutoire compte tenu de  
la transmission en Sous-Préfecture  
le 09/04/24 et de la publication  
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2024

Application agréée E-legalite.com